

Réforme territoriale : « On revient de loin »

magcentre.fr/78814-reforme-territoriale-on-revient-de-loin/

Assemblée et Sénat sont parvenus à un accord en commission mixte paritaire sur la réforme territoriale. Après le texte sur la fusion des régions ce second projet de loi détermine la nouvelle organisation territoriale de la République (Notre).

« On revient de loin » nous confiait hier le sénateur PS du Loiret Jean-Pierre Sueur, membre de la commission et très actif dans la finalisation de la loi. Les maires ruraux en particulier ceux du Loiret, très remontés contre certaines mesures envisagées, peuvent être satisfaits.

Les sénateurs ont réussi à balayer le Haut conseil des territoires qui entrerait en concurrence avec la Haute assemblée. L'élection au suffrage universel des conseillers intercommunaux dont les maires de petites communes ne voulaient pas entendre parler est supprimée. En ce qui concerne le plan intercommunal d'urbanisation retour à la loi ALUR. Il peut se faire sauf s'il y a une opposition d'au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population. Là encore les maires ruraux peuvent être satisfaits. Cependant les compétences eau et assainissement sont bien transférées aux intercommunalités en 2020

Si la gestion du transport scolaire passe niveau des régions, les ports, le tourisme, les routes et les collèges demeurent dans le giron des départements. Ceux-ci sortent renforcés de ces délibérations alors qu'à l'origine, le Premier ministre envisageait leur disparition.

Françoise Cariès

